



L'ÉCHO DES CAZELLES

BULLETIN MUNICIPAL TRIMESTRIEL N° 50

Le mot du Maire

C'est avec émotion, fierté, mais aussi avec un profond sens des responsabilités que je m'adresse à vous aujourd'hui. En choisissant vos élus, et en me confiant la charge de Maire de Lugagnac, vous nous avez accordé votre confiance. Merci.

Voici un mois que vos élus sont entrés en fonction. Certains d'entre nous ont déjà une expérience dans ce domaine, d'autres le découvrent ; nous sommes dans cette phase de calage où chacun va prendre ses marques, construire le cadre de ses activités, en lien avec tous afin que dynamisme, réactivité, inventivité, proximité, rigueur, soient notre marque de fabrique et ce dans une ambiance harmonieuse et cordiale.

Lugagnac est un village chargé d'histoire, d'âme et de caractère.

Situé à l'entrée du Quercy, il porte en lui une richesse patrimoniale exceptionnelle, héritée de siècles d'histoire. Ses pierres, ses murets, ses points d'eau, racontent ce que nous sommes : un village enraciné, fier de son identité. Mais Lugagnac, ce n'est pas seulement son passé. C'est aussi un territoire vaste, divers, vivant. Un village où des jeunes reviennent habiter. Un petit coin où il fait bon grandir, travailler, construire une famille, entreprendre et vieillir.

Nous avons aujourd'hui le plaisir de vous présenter le premier bulletin municipal de la nouvelle mandature. Aux magnifiques couleurs des iris qui jalonnent nombre de nos chemins, il est notre premier rendez-vous avec tous les habitants, qui, n'en doutez pas, sera suivi de nombreux autres, au rythme des trimestres.

L'Echo des Cazelles se veut un lien entre nous tous. Ses pages vous sont ouvertes. N'hésitez pas à nous faire part de propositions de sujets, en nous rencontrant lors de nos permanences en Mairie ou par d'autres moyens.

Je suis impatient d'œuvrer, avec toute mon équipe, aux côtés et dans l'intérêt de tous.

Bernard COSTES

SOMMAIRE

Le mot du Maire 1

Sommaire 2



VIE MUNICIPALE

Informations municipales : 3 à 6
Procès-verbaux des Conseils Municipaux 7/8



INFORMATIONS DIVERSES 8/9



LUGAGNAC : ses habitants, sa vie locale, son patrimoine

Du côté des Amis de Lugagnac 10/11



Vos photos souvenirs de l'hiver 11/12

Mairie de Lugagnac

Tél : 05 65 24 30 91

Mail : mairie.lugagnac@orange.fr

Site internet : <https://www.lugagnac46.fr>

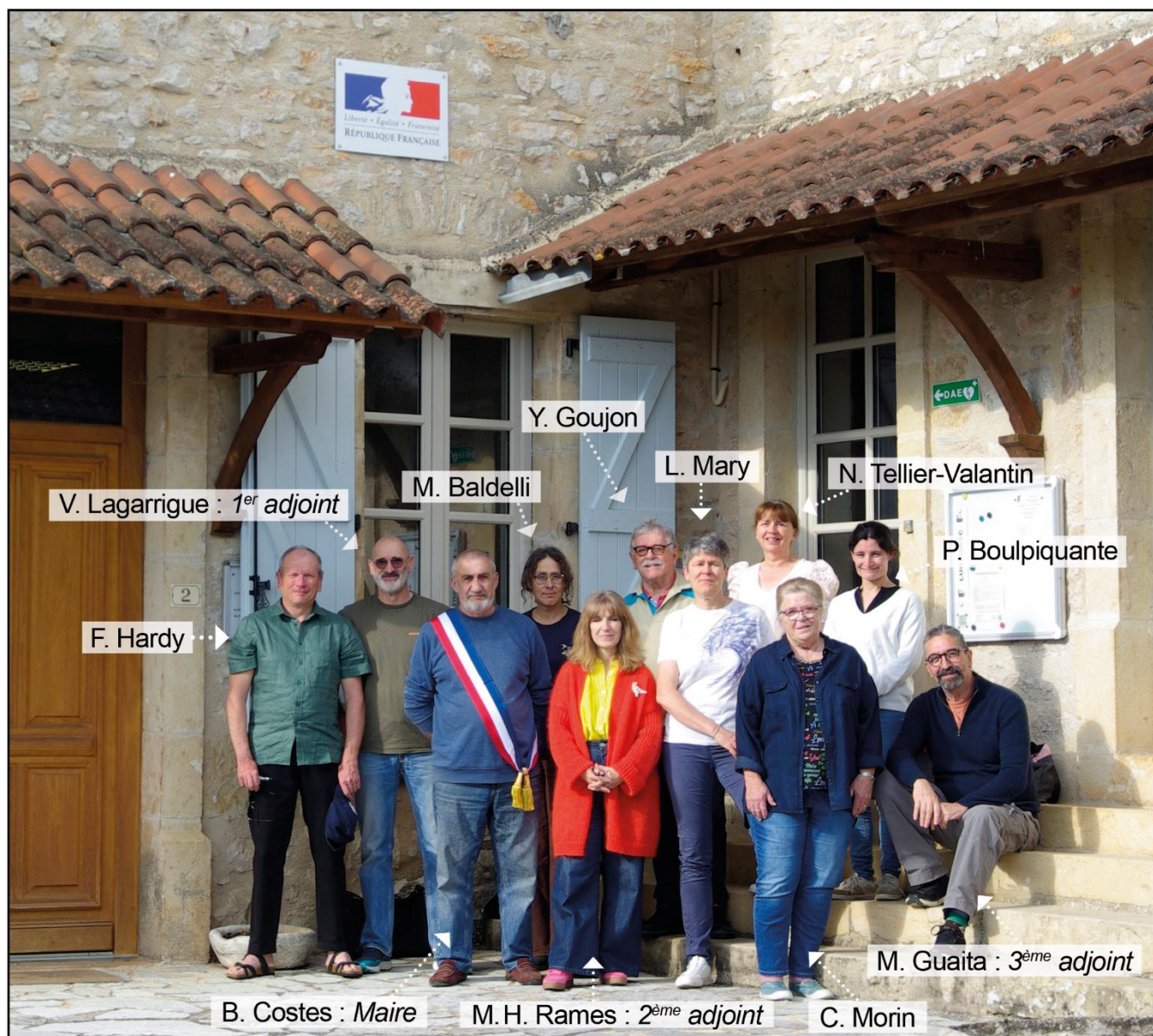
Panneaupocket : <https://panneaupocket.com>

Vie municipale



INFORMATIONS

Vos élus - TROMBINOSCOPE



Conseillers

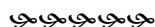
Magali BALDELLI, Perrine BOULPIQUANTE, Yves GOUJON, François HARDY,
Laurence MARY, Catherine MORIN (en remplacement de Hugo TRONC - démissionnaire),
Nadège TELLIER-VALANTIN



LISTE DES DELEGATIONS DES ELUS AU SEIN DES COMMISSIONS ET ORGANISMES

COMMISSIONS	TITULAIRE	SUPPLEANT(E)
CCPLL (Communauté de communes)	Bernard COSTES	Vincent LAGARRIGUE
Syndicat des eaux du Bournac	François HARDY	Vincent LAGARRIGUE
TE 46	Mariano GUAITA	Yves GOUJON
Ecole, petite enfance	Laurence MARY	Yves GOUJON
Voirie	Bernard COSTES	Magali BALDELLI
Bâtiments communaux	Mariano GUAITA	Vincent LAGARRIGUE
Collecte et déchets (SICTOM et SYDED):	Marie-Hélène RAMES	Perrine BOULPIQUANTE
SIPA (fourrière)	Marie-Hélène RAMES	Nadège TELLIER-VALANTIN
PNR des Causses du Quercy	Bernard COSTES	Vincent LAGARRIGUE
Tourisme	Marie-Hélène RAMES	Perrine BOULPIQUANTE
Défense	Vincent LAGARRIGUE	Mariano GUAITA
Incendie	Mariano GUAITA	François HARDY
SDAIL	Bernard COSTES	Yves GOUJON
Appels d'offres	Marie-Hélène RAMES Vincent LAGARRIGUE Mariano GUAITA	Catherine MORIN François HARDY Nadège TELLIER-VALANTIN

- Contrôle des listes électorales : Laurence MARY (titulaire) - Jean-François VIGNES - Sylvain RAMES (suppléants)
- Commission communale des impôts directs : en attente de désignation



Il se tiendra désormais le **3^{ème} lundi** de chaque mois, en Mairie, à 18h30.



PERMANENCES :
ELUS & SECRETARIAT

Elles sont inchangées : les mardis et jeudis matin, de 9h à 12h.

SALLE DES FETES

La location de la salle des fêtes est désormais gérée pour la mairie de Lugagnac par Nadège TELLIER - VALANTIN et Yves GOUJON joignables respectivement au **07 83 98 03 78** et **06 42 11 43 60**.

La location propose l'utilisation de la salle qui comprend une cuisine, les tables et chaises pour une contenance maximale de 133 personnes dans des conditions d'usage et de sécurité validées.

La location à la journée est de 50€ pour les habitants de Lugagnac (120€ pour les personnes extérieures).

Du matériel de sonorisation et/ou vidéo est également disponible.

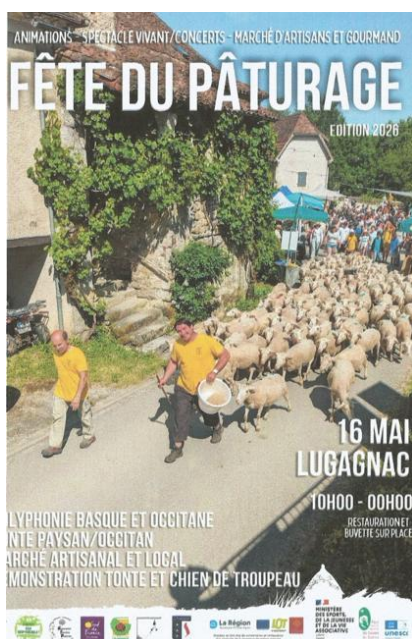
Les conditions contractuelles de la location sont disponibles auprès des personnes en charge de la gestion des réservations.

LES OCCASIONS DE NOUS RETROUVER



Nous vous donnons rendez-vous le **vendredi 8 mai à 11h** devant le Monument aux Morts pour rendre hommage aux hommes du village décédés pour leur patrie. Cette cérémonie sera suivie d'un rafraîchissement devant la salle des fêtes.

La fête du pâturage le samedi 16 mai 2026 à partir de 10h.



En peu d'années, cette fête est devenue un rendez-vous à ne pas manquer.

Vous êtes chaque fois de plus en plus nombreux à participer à ce temps fort organisé par l'Association Foncière Pastorale et le Parc Régional des Causses du Quercy, en concertation avec la Mairie.

Au programme notamment :

- La balade avec les brebis
- De nombreuses démonstrations
- Marché d'artisanat et produits locaux
- Animations musicales
- Buvette et restauration.

Un dépliant vous détaillant toutes les activités sera prochainement disponible.

Venez nombreux !

Le Mai des élus



Fut un temps, pas si lointain, dans une grande partie du monde occitan, où l'on avait coutume de planter un arbre en l'honneur des nouveaux élus municipaux.

Les hommes allaient chercher l'arbre dans la forêt, le décoraient de drapeaux, rubans, pancartes portant l'inscription "Honneur à notre élu(e)", et le plantaient devant la maison de l'élus...

Le dernier Mai des élus à Lugagnac a eu lieu en 2014, lors de l'avant dernière mandature. Cette tradition n'a pu avoir lieu en 2020 en raison de la pandémie. Seules les pancartes devant les maisons des élus ont perduré, changeant de maisons au gré des élections.

En 2026, la coutume du Mai est de retour. Vos élus invitent tous les habitants à les rejoindre le

SAMEDI 13 JUIN à 18 HEURES

Une invitation qui vous indiquera le lieu de cette manifestation sera distribuée dans chaque boîte aux lettres.



LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

De quoi s'agit-il ?

Toutes les communes sont tenues d'élaborer un plan communal de sauvegarde (PCS).

Le PCS, outil de gestion de crises des communes, permet de préparer la réponse à tout type d'évènement pouvant impacter la population, quelle qu'en soit la nature (accident, phénomène météo, inondation, etc.).

Ce document a pour objet de définir, par avance, les procédures et organisations qui seront mises en place en cas d'évènement. Cette démarche permet, en situation de crise, de ne pas se poser de questions sur l'organisation à mettre en place afin de traiter l'évènement de manière rapide et pertinente.

La première version de ce document a été conçue par les élus de la précédente mandature.

Il est de la responsabilité de la nouvelle équipe municipale d'actualiser ce document et de le porter à la connaissance des habitants du village.

Dans ce but, une réunion publique sur ce sujet vous sera proposée à l'automne.

ACTIONS COLLECTIVES	
VIDANGE DE FOSSES	La liste pour vous inscrire sera affichée en mairie début mai, jusque mi-septembre pour des interventions en octobre .
RAMONAGE 	Sans nouvelles de Monsieur THEIL, nous vous proposons un nouveau prestataire : <u>CELE RAMONAGE – Axelle Zographos –</u> <u>Ramoneuse diplômée de la Confédération des Ramoneurs Savoyards</u> Pour cette première année, si vous souhaitez y faire appel, il est indispensable de vous inscrire au plus tard le 15 juin sur la liste affichée en Mairie. Les interventions auront lieu cet été. Axelle vous appellera pour vous proposer un rendez-vous. Son tarif (avec rabais) pour le ramonage d'un poêle à buches ou insert : 90 € TTC, déplacement compris. La liste de toutes ses possibilités d'interventions est affichée en Mairie avec les tarifs sur lesquels Célé Ramonage vous proposera un rabais de 5 à 10 €. Pour toute question : CELE RAMONAGE au 06 63 46 49 65

TRAVAUX

- Salle des Fêtes : la cuisine et les sanitaires ont été repeints. Les éclairages défectueux seront changés (devis pour des led en attente), ainsi que les dalles du sol.
- Les parafoudres ont été remplacés sur l'église.
- Les nids de poule sur la route de Cénevières ont été comblés. Suite aux intempéries, la voirie sur le chemin des Combes est remise en état.

PETITS EQUIPEMENTS

- La Salle des Fêtes est désormais dotée d'une armoire à pharmacie.
- La tondeuse a été réparée.



Rappel : Un défibrillateur est installé en haut des marches de la Mairie, derrière la porte qui donne accès au logement communal. Il est accessible à tous en cas de nécessité.

Il vient d'être contrôlé pour garantir son bon état de marche.

Procès -Verbal - Réunion du 30 mars 2026

Etaient présents : Bernard COSTES, Vincent LAGARRIGUE, Marie-Hélène RAMES, Mariano GUAITA, Yves GOUJON, Nadège TELLIER-VALANTIN, François HARDY, Laurence MARY, Magali BALDELLI, Perrine BOULPIQUANTE

La séance se déroule sous la présidence de M. Bernard COSTES, Maire.

Madame Laurence MARY est nommée secrétaire de séance.

1. Constitution du Conseil Municipal :

Le Maire, informe l'ensemble des conseillers municipaux de la démission de M. Hugo TRONC de son mandat de conseiller municipal. Madame Catherine Morin, douzième sur la liste, devient de ce fait conseillère municipale et sera intégré au prochain conseil. Les démarches de régularisation auprès de la préfecture sont en cours.

2. Fixation des indemnités des élus :

Le Maire, Monsieur Bernard COSTES, explique comment sont calculé les indemnités des élus.

Il propose que les indemnités de la précédente mandature soient conservées sauf celle du Maire (diminution d'environ 100 euros).

La délibération est adoptée à l'unanimité.

3. Délégation consentie au Maire par le Conseil Municipal :

Le Maire, Monsieur Bernard COSTES, fait lecture de chacun des points relatifs à la délégation et apporte quelques explications. Il rappelle que seul le Conseil Municipal est décisionnaire et qu'il est tenu de rendre compte de chaque décision prise.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

4. Création des Commissions Municipales :

Délégués communauté de communes : Bernard COSTES (titulaire), Vincent LAGARRIGUE (suppléant)

Commission Syndicat des eaux du Bournac : François HARDY (titulaire), Vincent LAGARRIGUE (suppléant)

Commission TE 46 : Mariano GUAITA (titulaire), Yves GOUJON (suppléant)

Commission école, petite enfance : Laurence MARY (titulaire), Yves GOUJON (suppléant)

Commission voirie : Bernard COSTES (titulaire), Magali BALDELLI (suppléante)

Commission bâtiments communaux : Mariano GUAITA (titulaire), Vincent LAGARRIGUE (suppléant)

Commission collecte et déchets (SYCTOM et SYDED): Marie-Hélène RAMES (titulaire), Perrine BOULPIQUANTE (suppléante)

Commission SIFA (fourrière) : Marie-Hélène RAMES (titulaire), Nadège TELLIER-VALANTIN (suppléante)

Commission PNR des Causses du Quercy : Bernard COSTES (titulaire), Vincent LAGARRIGUE (suppléant)

Commission tourisme : Marie-Hélène RAMES (titulaire), Perrine BOULPIQUANTE (suppléante)

Commission défense : Vincent LAGARRIGUE (titulaire), Mariano GUAITA (suppléant)

Commission incendie : Mariano GUAITA (titulaire), François HARDY (suppléant)

Commission SDAIL : Bernard COSTES (titulaire), Yves GOUJON (suppléant)

Commission d'appel d'offre : Vincent LAGARRIGUE, Mariano GUAITA, Marie-Hélène RAMES, François HARDY, Nadège TELLIER-VALANTIN, Catherine MORIN

Commission communale des impôts directs : En attente

Commission de contrôle des listes électorales : Laurence MARY

Responsable de la salle des fêtes : Yves GOUJON et Nadège TELLIER-VALANTIN

La délibération est adoptée à l'unanimité.

5. Personnel administratif : Création du poste de rédacteur

La secrétaire de mairie, a passé un concours pour devenir « rédactrice territoriale » au 01/06/2026.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

6. Questions diverses

Date du mai :

Proposition d'un mai collectif, le samedi 13 juin au soir, lieu à déterminer ultérieurement.

Ménage :

Recherche d'une personne ou d'une entreprise pour faire le ménage de la mairie, des toilettes publiques et de la salle des fêtes occasionnellement.

Communication :

Poursuite de l'information via panneau-pocket, l'écho des cazelles et le site internet de la commune

Travaux :

La peinture de la cuisine et des toilettes de la salle des fêtes est terminée.

Les éclairages de la salle des fêtes défectueux et les parafoudres de l'église seront prochainement changés.

AMF :

Le 16 avril 2026, réunion de l'AMF pour l'accueil des nouveaux maires.

8 Mai :

La Commémoration de l'Armistice du 8 mai 1945 se déroulera à 11h.

Le prochain Conseil Municipal est fixé le lundi 20 avril à 18 h 30.

Les Conseils Municipaux se dérouleront, dans la mesure du possible, le 3^{ème} lundi du mois.

Le Maire lève la séance à 20 h 45.

INFORMATIONS DIVERSES



MIEUX SE PROTÉGER CONTRE LES INCENDIES DANS LE LOT

Les Obligations Légales de
Débroussaillage (OLD)



OBLIGATIONS DE DEBROUSSAILLEMENT

Ces obligations incombent à tout propriétaire de constructions, chantiers ou installations de toute nature situés à moins de 200m des massifs forestiers identifiés à risque.

Nous vous invitons à prendre connaissance du dépliant complet relatif à ces obligations, qui est inséré dans le présent bulletin.



IMPORTANT

Le réseau cuivre est en cours de fermeture, il est temps de passer à la fibre optique !

Le réseau cuivre est le réseau qui fournit les services téléphoniques et internet par ADSL.

Vous avez peut-être encore recours à ce réseau cuivre pour :

- votre connexion internet, si votre facture ou votre contrat mentionnent un abonnement ADSL,
- vos appels téléphoniques, si vous utilisez un téléphone fixe via le réseau téléphonique historique,
- votre alarme, dispositif de téléassistance, et autres appareils reliés via des fils en cuivre.

Si vous êtes dans l'un des cas ci-dessus, alors vous êtes concernés par la fermeture du réseau cuivre.

En cas de doute, vous pouvez consulter votre facture ou votre contrat, ou prendre directement contact avec votre opérateur ou votre fournisseur de service.

Si vous êtes déjà abonné à la fibre optique ou à toutes autres technologies (4G fixe, THD radio, satellite), alors vous n'êtes pas concernés.

Pour Lugagnac, la fermeture définitive du réseau cuivre est fixée au 31 janvier 2027.

Lot Numérique, en charge du suivi de ce changement nous signale que **près de 50% de résidences ou de bâtiments du village** sont concernés par ce changement.

ADOPTER LE BON REFLEXE !

Attendre pour engager la démarche auprès d'un opérateur pour passer à la fibre vous expose à court terme, à devoir attendre plusieurs mois avant de pouvoir bénéficier de l'installation de la fibre, tant les demandes vont être nombreuses. Ce risque pourrait conduire à ce que votre demande ne puisse être prise en compte avant le 31 janvier 2027, vous privant ainsi temporairement d'un accès internet pour une durée non connue.

Un guide pratique est disponible en Mairie, n'hésitez pas à venir le demander et à poser vos questions aux élus qui assurent les permanences (munissez-vous de votre abonnement et de votre facture la plus récente).

DÉCLARATION DE REVENUS

La Direction Départementale des Finances Publiques annonce des permanences :
les jeudis après-midi 30 avril, 7 et 21 mai de 13h30 à 16h15
dans les locaux de France Services, au bureau de Poste.



LE MOUSTIQUE TIGRE EST PARMI NOUS ! QUELQUES CONSEILS

1



Porter des vêtements couvrants, amples et clairs.

2



Si j'en dispose, allumer la climatisation, les moustiques fuient les endroits frais.

À ÉVITER

- Usages répétés d'insecticides
- Bracelets anti-insectes
- Huiles essentielles
- Applications mobiles et ultrasons
- Rubans collants
- Citronnelle

3



Mettre des moustiquaires aux fenêtres, sur les poussettes et landaus des enfants.

4



Utiliser à l'extérieur des serpentins insecticides et/ou des raquettes électriques. Demander conseil à mon médecin ou mon pharmacien pour utiliser des produits anti-moustiques sur ma peau, surtout pour les enfants et les femmes enceintes.

VIDER

1 fois par semaine tous les réceptacles pour éviter les eaux dormantes, après la pluie

- ☐ Coupelles, cache-pots de fleurs
- ☐ Gamelles pour animaux domestiques
- ☐ Pieds de parasols et décorations de jardin
- ☐ Bâches de mobiliers de jardin, piscines
- ☐ Seaux, arrosoirs et bidons divers

RANGER

à l'abri de la pluie et/ou des irrigations

- ☐ Outils de jardinage
- ☐ Seaux et arrosoirs
- ☐ Poubelles
- ☐ Pneumatiques
- ☐ Jouets d'enfants

ENTRETENIR

- ☐ Bassins d'agrément (mettre des poissons)
- ☐ Pompes de relevages
- ☐ Regards et bornes d'arrosage
- ☐ Piscines (dosage du chlore)

À RETENIR !

5 minutes d'action pour 3 semaines de tranquillité.

Ce moustique se déplace entre 30 et 150m autour de son lieu de naissance.

Pensez à vérifier sous les terrasses et toitures terrasses.

JETER

à la poubelle ou en déchetterie

- ☐ Récipients inutilisés
- ☐ Encombrants

COUVRIR

de façon hermétique ou à l'aide d'un voile moustiquaire

- ☐ Récupérateurs d'eau de pluie ou cuves
- ☐ Fûts divers
- ☐ Tous réceptacles pluviaux
- ☐ Pots à réserve d'eau intégrée

CURER

pour faciliter les écoulements des eaux

- ☐ Siphons d'éviers et fontaines
- ☐ Bondes d'évacuation extérieures
- ☐ Rigoles couvertes avec grilles
- ☐ Gouttières et pièges à sable, chéneaux, etc

Pour plus d'information www.occitanie.ars.sante.fr



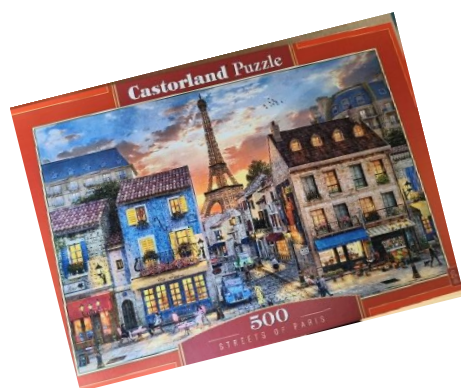
LUGAGNAC : ses habitants, sa vie locale, son patrimoine

C'est reparti ! Les activités 2026 ont commencé dans la convivialité avec, **le 11 mars, la soirée des bénévoles.**

Cette initiative, prise en 2025 par l'équipe de Julien, a « remis le couvert » cette année. 22 bénévoles de l'Association se sont retrouvés au restaurant Le Mûrier de Concots. Une façon, pour l'Association, de remercier cette formidable équipe pour son investissement sans faille.

Un accueil très chaleureux des jeunes restaurateurs les attendaient, dans ce lieu qui resta trop longtemps volets et portes closes. Le menu a satisfait les papilles de tous, y compris des végétariens qui avaient un menu dédié.

Une bonne façon de se mettre dans l'ambiance des festivités à venir.



Vif succès aussi **le 29 mars** pour notre premier concours de **Puzzle**, organisé sur la suggestion de Sophie. Seize joueurs se sont prêtés au jeu durant près de 4 heures, avec une pause goûter bienvenue pour reposer les méninges. Qu'ils soient ludosolveurs, céphaloclastophiles, dissectologues ou tout simplement puzzlers, amateurs ou avertis, tous ont passé l'après-midi à plancher avec le plus grand sérieux, les uns debout, les autres assis, avec des techniques plus ou moins éprouvées. Les gagnants, il faut bien le reconnaître, ont largement devancé les autres joueurs, mais ont su garder toute leur modestie. Tous les joueurs sont d'accord pour remettre cette activité au programme et vous convient à les rejoindre.

Les petits lots remis aux vainqueurs ont parachevé ce bon moment.

Les randonnées ne sont pas en reste. Se retrouver chaque premier samedi du mois, si dame météo veut bien se montrer clémente, est devenu un rituel suivi par un groupe dont la taille ne cesse de grandir. Allier maintien de la forme physique et plaisir des yeux en parcourant environ 8 à 10 kms dans Lugagnac et ses vastes alentours, la garantie d'un vrai moment de plaisir partagé. Merci aux accompagnateurs : Claudine, Maxime et Gilles.

La pétanque : qui dit printemps dit retour des parties de pétanque. Rejoignez les amateurs, les mardis et samedis à 20h30 sur le boulodrome.

Et maintenant, voici les évènements à venir. Nous vous espérons nombreux à y participer.

AGENDA de PRINTEMPS et D'ETE

	14 mai – Vide-greniers et « Talents d'ici ». Buvette et petite restauration	Fête du village	18 juillet : Tea Time – Concert /petite restauration 19 juillet – Pétanque – Diner et concert
	16 mai – Fête du pâturage – AFP de Lugagnac-Crégols (appel à bénévoles)		12 août – Marché des Saveurs gourmandes
Et la suite (programme provisoire) : 10 octobre : après-midi ou soirée Jeux 31 octobre : Halloween 1^{er} novembre : Journée pain et soirée châtaignes 13 décembre : goûter de Noël 31 décembre : Réveillon			

RAPPEL !

Les adhésions annuelles sont importantes pour faire vivre l'Association et pour lui permettre de maintenir l'assurance Responsabilité Civile qu'elle souscrit pour la protection des volontaires mais aussi celle du public qui participe aux manifestations. Pensez à régler votre cotisation annuelle (5€ par personne au foyer) dans une enveloppe avec vos nom et prénom (à déposer dans la boîte aux lettres de la Mairie).
Merci.

Les activités régulières

Randonnée : chaque premier samedi du mois.

Départ devant l'église à 09h00.

Pétanque : mardi et samedi à 20h30 au boulodrome.

LES AMIS DE LUGAGNAC - Contacts :

Courrier : boîte aux lettres de la Mairie

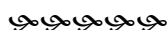
Courriel : amisdelugagnac@gmail.com

Tél : 07 49 10 42 09

N'hésitez pas à consulter la page des Amis de Lugagnac sur le site de la Mairie :

« <http://www.lugagnac46.fr/les-amis-de-lugagnac> »

LES PAGES RÉCRÉATIVES ET VOS JEUX : reprise à partir du mois de juillet.



VOS PAGES PHOTOS DE L'HIVER 2026

Le repas des bénévoles – 11 mars





Le concours de puzzle – 29 mars



Mado et Fafa, les doyennes du concours, en plein remue-méninges.

Les randonnées

Circuit rouge – le 3 janvier



Benech et Bassoul le 4 avril



Le Comité de Rédaction de l’Echo des Cazelles, bulletin de liaison de la Mairie de Lugagnac, remercie toutes les personnes ayant participé à l’élaboration de ce numéro.